**Présidence roumaine du Conseil de l’Union européenne**

**Janvier à Juin 2019**

## **Le programme du trio**

La Roumanie va débuter sa présidence du Conseil de l’Union européenne à partir de janvier 2019. Cette présidence de 6 mois s’intègre dans **« un programme du trio » qui réunit trois Etats membres sur une période de 18 mois**. Durant cette période, les Etats du trio élaborent un programme et travaillent en étroite collaboration pour assurer la continuité des travaux de Conseil et fixent les objectifs à long terme. Les pays du trio seront, dès janvier 2019, **la Roumanie, la Finlande et la Croatie**. Le programme du trio a été publié le 12 décembre dernier ; il sera notamment focalisé sur la réaffirmation de l’unité d’une Europe des 27 dans le contexte du Brexit, ainsi que sur l’adoption d’un nouvel agenda stratégique en juin 2019 et la négociation du Cadre financier pluriannuel 2021-2027.

**En matière de migration**, le programme du trio suit les principes directeurs récemment émis par le Conseil européen. Ainsi, un accent particulier est mis sur le développement d’une **approche globale** qui combine un **contrôle plus effectif des frontières extérieures** de l’Union Européenne, **une action extérieure accrue** et les **aspects internes** de la politique migratoire européenne. Cette approche holistique représente un défi pour l’UE en général et s’étend au-delà de ses frontières.

Concernant les **frontières extérieures**, le trio prévoit le **renforcement de l’Agence européenne de garde-côtes et garde-frontières** (ECBG), **l’introduction des nouveaux systèmes d’information (EES, ETIAS**), ainsi que l’implémentation de **mécanismes de contrôle** et le développement d’une **stratégie intégrée de gestion des frontières**, en tenant en compte de l’équilibre entre la sécurité et la fluidité des franchissements des frontières propre à Schengen.

Au niveau de **l’action extérieure**, le trio prévoit de :

* **s’attaquer aux causes des migrations**, par le biais d’un partenariat réel avec les pays d’origine et de transit en incorporant la politique migratoire extérieure dans le cadre des **relations bilatérales de l’Union Européenne** avec des pays tiers ;
* **renforcer les retours**, en proposant une **politique de retour européenne** plus efficace et cohérente ;
* instaurer un **cadre pour les migrations légales** qui inclurait la réinstallation ;
* porter une attention spéciale aux **routes méditerranéennes centrale, occidentale et orientale**, tout en restant alerte face à la création de nouvelles routes migratoires ;
* **prioriser la coopération avec l’Afrique, les Balkans occidentaux et la Turquie**

Enfin, sur les **aspects internes,** la finalisation de la réforme du RAEC est la priorité du trio, en particulier en parvenant à un consensus sur la refonte du Règlement Dublin.

**Pour en savoir plus sur le programme de la présidence de la Roumanie :**

Présentation du programme du trio : <https://vnk.fi/documents/10616/1266558/Trio-ohjelma/d307bf44-2ab6-2329-edd0-7398be52d151/Trio-ohjelma.pdf>

## **La présidence roumaine**

La Roumanie occupera pour la première fois depuis son entrée dans l’UE en 2007 la présidence du Conseil de l’UE de janvier au 30 juin 2019, période clé durant laquelle se dérouleront les élections européennes. Alors que les tensions internes sont actuellement à leur paroxysme en Roumanie et qu’une **motion de censure** va être votée par le Parlement national le jeudi 20 décembre, le gouvernement roumain se dit pour autant confiant à l’approche de son mandat à la tête du Conseil.

Afin de définir ses **priorités stratégiques**, la Roumanie a tenu à impliquer le plus d’acteurs possible au processus de préparation de sa présidence, dans une **perspective de démocratisation et de transparence des institutions européennes**. Ainsi, un **Forum pour la consultation publique, la communication et les débats pour la préparation et l’exercice de la présidence** de la Roumanie au Conseil de l’Union Européenne appelé « EU-RO 2019 » s’est déroulé en février 2018. Les conclusions de ces débats publics ont été intégrées dans le processus de réflexion afin de déterminer quels seront les sujets d’intérêt de la présidence roumaine.

Ainsi, cette présidence se fonde sur 4 piliers :

* Une Europe **convergente autour de la croissance, la cohésion, la compétitivité et la connectivité**
* Une Europe **plus sûre**
* Une Europe **forte au niveau global**
* Une Europe qui **partage des valeurs**

Les questions migratoires sont intégrées au **second pilier** qui traite de la **sécurité intérieure** de l’Union Européenne. La présidence roumaine souhaite particulièrement prioriser certaines propositions législatives en matière de **protection des frontières et de gestion des migrations**, notamment à propos de **l’interopérabilité des systèmes d’information** de l’UE dans le champ de la **coopération policière et judiciaire, de l’asile et des migrations**.

Il convient donc de noter que cette présidence est principalement orientée vers une **thématique sécuritaire et de gestion des frontières** et met de côté la question d’un régime d’asile européen commun.

Aucun programme n’est pour l’instant disponible sur le site de la présidence roumaine, toutes ces informations ont été retirées d’un document publié par le Parlement Européen sur les dossiers prioritaires de la présidence roumaine.

**Pour en savoir plus sur le programme de la présidence de la Roumanie :**

Site de la présidence roumaine : <http://www.romania2019.eu/en/#s-home>  
Document du Parlement sur les priorités de la présidence roumaine : <http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2018/630313/EPRS_BRI(2018)630313_EN.pdf>

## **La Roumanie et la question de la protection internationale**

La Roumanie a ratifié la Convention de 1951 et le Protocole additionnel de 1967 en 1991. Selon Eurostats, en 2017, la Roumanie a enregistré 4 700 primo-demandeurs d’asile soit une augmentation de 154% par rapport à 2016 (1 855 primo-demandeurs), ce qui représente 0,7% du total de l’UE et 239 primo-demandeurs par million d’habitants.

Les premières nationalités des primo-demandeurs d’asile en 2017 sont l’Irak (2 690 soit 57%, la Syrie (920 soit 20%), et l’Afghanistan (255 soit 5%). Ce sont ces mêmes trois nationalités principales qui obtiennent un statut de protection, en premier la Syrie, l’Irak qui l’Afghanistan.

En 2017, 1 330 décisions positives ont été rendues : 875 pour un statut de réfugiés, 455 pour une protection subsidiaire.

La Roumanie a également accueilli 45 réfugiés réinstallés en 2017.

Le contexte d’augmentation du nombre de demandes d’asile s’inscrit dans le contexte de la route migratoire des Balkans et les blocages aux frontières avec la Serbie, et des tentatives de traversées depuis la Turquie via la Mer Noire. Les problématiques de capacité d’accueil se sont rapidement posées avec l’augmentation du nombre de primo-demandeurs. La capacité d’accueil se limiterait à 1 162 places et doit également héberger les BPI.